



Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Délibération n° 22.03.07

OBJET
**TARIFS DES ACTIVITES
PÉRISCOLAIRES**

RAPPORTEUR
Mme BONNET

Date d’Affichage
28 juin 2022

**Transmission en
Préfecture**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 23 juin 2022

Le jeudi 23 juin 2022, le Conseil municipal de la commune de Boissise-le-Roi s’est réuni salle du Conseil à Boissise-le-Roi, après convocation légale et affichage du 17 juin 2022, sous la Présidence de Madame Véronique CHAGNAT, Maire.

Conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Stéphanie NABAIS-TOMÉ** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l’unanimité des membres présents.

Membres présents :

Mme CHAGNAT, Mme DEBBABI, M. SEIGNANT, Mme THOMAS, M. BARREAU, Mme BONNET, M. CERVO, M. BEAUFUMÉ, M. BONGARS, M. FERNANDES, M. BÉLIEN, M. OUDOIRE, Mme PHILIPPE, Mme GLAVIER, M. BULICH, M. SANTOS, Mme POULAIN DUFOUR, M. MONIN, Mme MEDEIROS, Mme PETOUX-VERGELIN, Mme ROUSTEAU, Mme NABAIS-TOME, Mme ROISNEAUX, M. BRIAND, Mme DAL PRA.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme DELORME (pouvoir à Mme CHAGNAT), Mme RUELLE (pouvoir à Mme DEBBABI).

Exposé des Motifs

Une commission des affaires scolaires s’est tenue le 31 mai 2022, au cours de laquelle a été proposée la revalorisation des tarifs des activités périscolaires
Il est proposé aux membres du Conseil d’approuver les tarifs ainsi modifiés.

Décision

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la proposition de la commission des affaires scolaires du 31 mai 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,

FIXE comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs des activités périscolaires

Tarifs de restauration scolaire :

QF	Tarifs/repas
A	3,30 €
B	3,90 €
C	4,55 €
D	4,85 €
E	4,95 €
F	5,05 €
Ext	8,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2022

Application agréée E-legalite.com

Tarifs périscolaire élémentaire : sans changement

QF	Forfait mensuel matin	Forfait mensuel post-étude	Forfait mensuel étude	A la carte
A	16,60€	9,80€	15,60€	2,20€
B	17,40€	10,20€	16,65€	2,55€
C	19,40€	11,40€	20,10€	2,75€
D	21,10€	12,50€	23,40€	3,30€
E	22,60€	13,25€	25,00€	3,90€
F	24,00€	14,10€	27,10€	4,45€

Tarifs périscolaire maternelle : sans changement

QF	Forfait matin	Forfait soir
A	16,60€	25,40€
B	17,40€	26,80€
C	19,40€	31,45€
D	21,10€	35,20€
E	22,60€	38,20€
F	24,00€	41,20€

Tarifs des mercredis à la carte

QF	Matin ou après-midi sans repas	Matin ou après-midi avec repas	Journée
A	7,60 €	10,90 €	18,60 €
B	7,60 €	11,40 €	19,10 €
C	7,60 €	11,95 €	19,65 €
D	7,65 €	12,40 €	20,20 €
E	7,85 €	12,70 €	20,75 €
F	8,05 €	13,05 €	21,25 €
Ext	13,25 €	18,35 €	31,85 €

Tarifs hebdomadaires accueils de loisirs petites vacances scolaires :

Semaine de 5 jours

QF	Prix par enfant
A	76,00 €
B	88,25 €
C	97,40 €
D	103,00 €
E	108,10 €
F	113,20 €
Ext	160,00€

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2022

Application agréée E-legalite.com

Semaine de 4 jours

QF	Prix par enfant
A	60,80 €
B	70,60 €
C	77,95 €
D	82,40 €
E	86,50 €
F	90,60 €
Ext	128,00 €

Semaine de 3 jours

QF	Prix par enfant
A	45,60 €
B	53,00 €
C	58,45 €
D	61,80 €
E	64,90 €
F	67,95 €
Ext	96,00 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme
A Boissise-le-Roi, le 24 juin 2022



[Signature]
Bronique CHAGNAT

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2022

Application agréée E-legalite.com